



PROCES-VERBAL SEANCE DU 25 mai 2016

L'an deux mil seize, le 25 mai à vingt heures, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame Anne-Marie KERDAL, Vice-présidente du C.C.A.S.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Anne-Marie KERDAL, Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Monique LE BRETON, M. Éric POSSÉMÉ, Chantal CADOUX, Mme Mélanie MORICE, M. Denis CHAMOT, Mme Annie LE DORZE, M. Jean-Pierre LE CORRONC.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sarah CHAMOT donne pouvoir à M Denis CHAMOT
Mme Valérie PERRIGAUD donne pouvoir à Mme Mélanie MORICE
Mme Marilyne BELLONCLE donne pouvoir à Mme Anne-Marie KERDAL
Mme Nolwenn HAMONIC donne pouvoir à Mme Chantal CADOUX

ÉTAIT ABSENT :

Mme Béatrice JEHANNO,

M Denis CHAMOT a été désigné secrétaire.

Après accord des membres présents, il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal du 17 mars 2016.

Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte.

14-2016 : Aide au titre du FSL accordée à Madame HUBERT Aurélie.

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement modifié adopté par le Conseil Général en date du 31 janvier 2012,

VU la convention signée entre le Conseil Général et le C.C.A.S pour l'octroi et le paiement des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement concernant les impayés d'énergie et d'eau,

VU la demande déposée le 22/04/2016 pour Madame HUBERT Aurélie relative à une facture d'électricité.

CONSIDERANT la situation financière de l'intéressée,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

